

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)
Procès-verbal de la séance du lundi 7 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION : 31.08.2026	L'an deux mille vingt-six, Le sept septembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 31.08.2026	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick SORGNIARD, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 15	Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, GENSSE Thierry, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.
PRÉSENTS 11	
	Excusés : DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, HAMON Benoit et SCHMITT Thomas.
VOTANTS 11	Secrétaire de séance : Loïc DAUNAY

Ordre du Jour :

- Proposition de tenue du conseil à huis clos
 - Projet d’urbanisme : La Tourelle Sud

 - Informations diverses
 - Questions diverses
-

PROCES-VERBAL REUNIONS DU 23 JUILLET 2026

Le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2026 a été transmis aux conseillers.
 Accepté l’unanimité.

Proposition de tenue du conseil à huis clos

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de tenir le conseil municipal à huis clos.

Projet d’urbanisme – La Tourelle Sud - Prémption et Accompagnement par l’EPF

Mr le Maire et son premier adjoint présentent les dernières avancées du projet d’urbanisme situé rue de la Tourelle et les éléments préparés par l’Etablissement Public Foncier de Bretagne qui nous accompagne dans cette opération.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre ce projet par la validation de la première étape, c'est-à-dire la procédure de préemption des parcelles objets d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme le souhait de solliciter auprès du Président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles cadastrées section ZH 149 et 152, objet de la DIA n°IA0223112600004,**
- **Compte-tenu de l'inscription de ces deux parcelles dans un périmètre de projet plus large (6.415 m² environ), et au vu des duretés foncières potentielles pour le reste du terrain d'assiette de l'opération, acte le fait que l'aboutissement de l'opération pourrait nécessiter de recourir à toute procédure légale pour obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble du périmètre de projet envisagé.**

Mr le Maire précise que le conseil municipal sera, dans une prochaine séance, amené à se prononcer sur l'approbation d'un projet de convention opérationnelle pour l'ensemble du périmètre de projet envisagé.

Questions diverses

Pas de question.

La séance est levée à 21h40.

Prochaine réunion : jeudi 17 septembre 2026 à 20h

ANGERS Alain	BONENFANT Landry	BREUGNOT Stéphanie	DAUNAY Loïc	DEBAUGNIES Alexandra	DEPARTOUT Muriel <i>Absente</i>	FRESCA FANTONI Christine <i>Absente</i>	GENSSE Thierry
HAMON Benoit <i>Absent</i>	MARTIN Françoise	MAYAUX Gilles	RICHARD Martine	SCHMITT Thomas <i>Absent</i>	SORGNIARD Catherine	SORGNIARD Pierrick	